

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le 17 avril 2020 à 14h00

En visio-conférence

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Thérèse LEBLOIS	Directrice ED SPIM
EI-Bay BOURENNANE	Directeur Adjoint ED SPIM
Laurent LARGER	Directeur FEMTO-ST
Pierre-Cyrille HEAM	FEMTO-ST/DISC
Mickaël HILAIRET	FEMTO-ST/ENERGIE
Sébastien EUPHRASIE	FEMTO-ST / MN2S
Maxime JACQUOT	FEMTO-ST/OPTIQUE
Serge GALLIOU	FEMTO-ST/TEMPS-FREQUENCE
Cécile LANGLADE	UTBM – ICB
Sidi-Mohammed SENOUCCI	UB - DRIVE
Patrick MARQUIE	UB - IMVIA
Stéphane GALLAND	UTBM – CIAD
Christophe CRUZ	UB - LIB
Olivier TOGNI	UB - LIB
Franck MARZANI	UB - IMVIA
Alexandre MATIC	Représentant doctorants UFC
Franck DECROOS	Représentant doctorants UTBM
Reda BELAICHE	Représentant doctorants UB
Alika ROSSETTI	Secrétaire école doctorale Besançon

I. VALIDATION CONTRATS DOCTORAUX

Tous les sujets de thèses proposés sont validés par le conseil.
Cf Powerpoint ci-joint.

II. PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

Cf Powerpoint ci-joint.

III. CONFINEMENT

Soutenances : il est difficile d'organiser les soutenances durant la période de confinement. Toutes les soutenances qui devaient se tenir depuis le 17 mars sont en attente d'une nouvelle date ultérieure. Les soutenances prévues au mois de mai devront sans doute être repoussées.

Contrats doctoraux et CDD : Le travail des doctorants ne peut pas se faire normalement. Des courriers sont faits et des remontées effectuées au niveau national dans les collèges doctoraux. Les bourses allouées aux doctorants vont-elles être rallongées ?

Les doctorants en CIFRE sont pour la plupart placés en chômage partiel. Une négociation entre employeurs et doctorants en CIFRE est indispensable. Beaucoup sont aussi en télétravail. Cécile LANGLADE souligne le fait qu'être placé au chômage partiel signifie ne pas travailler, il faut donc montrer une vigilance particulière envers les entreprises, afin que les doctorants ne soient pas dans l'obligation de travailler alors qu'ils ne le doivent pas. Il est donc décidé que chaque laboratoire/département doit répertorier les doctorants en CIFRE pour voir si tout va bien. En effet, le chômage partiel est quelque chose de dangereux car synonyme parfois d'abus de la part des entreprises.

Formations : une formation à distance est assurée par Enrico RUBIOLA en plus de celle assurée par Ausrine BARTASYTE.

Thérèse LEBLOIS propose de lancer une enquête pour recenser les doctorants qui rencontrent des difficultés liées au confinement. Elle va envoyer une demande aux responsables d'équipes pour connaître l'impact du confinement sur les doctorants. Patrick MARQUIE informe le conseil que l'UB a mis en ligne un questionnaire à destination des doctorants. Ce questionnaire pourrait servir de base au niveau de l'école doctorale. Certains étudiants sont dans une réelle détresse (financière et/ou psychologique). Cécile LANGLADE propose un questionnaire en ligne pour plus de facilité. Demande est faite par Alika ROSSETTI auprès d'UBFC afin de savoir si la mise en ligne d'un questionnaire sur ADUM est possible.

Thérèse LEBLOIS signale que suite aux nombreuses annulations de formations, congrès, etc., l'école doctorale dispose d'un budget suffisant pour aider les doctorants qui rencontreraient des difficultés financières. Il ne faut donc pas hésiter à informer l'école doctorale afin qu'une aide soit mise en place.

D'éventuels rallongements de thèses seront étudiés au cas par cas lors des réinscriptions.

A savoir : des actions sont mises en place sur les campus en vue de pallier à la détresse psychologique rencontrées par les étudiants.

Si un doctorant apprend que l'un de ses collègues est en difficulté, il est important de faire remonter l'information à l'école doctorale afin de ne pas laisser une personne en dans une situation critique.

Le lien vers le site « mondoctorat.info » est indiqué sur le site de l'école doctorale.

IV. ELECTIONS DOCTORANTS REPRESENTANTS AU CONSEIL

Il faut élire 3 doctorants représentants UFC.

Les élections se tiendront au mois de juin et seront organisées par UBFC.

Une action doit être faite au niveau des départements/laboratoires pour transmettre l'information afin d'avoir des candidats.

Le calendrier est indiqué dans le Powerpoint ci-joint. Le vote sera électronique.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Culture scientifique et Technique (CSTI) : mis en place par le conseil régional et obligatoire à partir de la rentrée 2020/2021. Ces 30 heures sont incluses dans le financement. Maxime JACQUOT soulève le problème de ce financement supplémentaire. En effet, pour lui, ces heures étant rémunérées, elles ne devraient pas être prises en compte dans le Plan Individuel de Formation (PIF). Thérèse LEBLOIS explique qu'il faut dissocier les compétences du PIF. Le CSTI étant imposé par la Région, il n'est pas possible d'en être dispensé. Le PIF sert à acquérir des connaissances et des compétences. Les 100 heures imposées sont un minimum de formations dans les 3 domaines. Thérèse LEBLOIS rappelle aussi que l'approche par compétences est très importante. Le PIF pose un cadre avec un apport dans plusieurs domaines et permet une ouverture à la culture scientifique et à l'éthique. Patrick MARQUIE estime en outre qu'il est normal que tous les doctorants n'aient pas les mêmes avantages.

Journée de rentrée doctorale: Les doctorants qui ne prennent pas les bus réservés n'ont pas leurs frais de déplacements pris en charge par UBFC. Ces frais ne doivent pas être comptés dans les 1000€ alloués aux doctorants. Dorénavant, ces frais seront remboursés aux doctorants, sur présentation des justificatifs nécessaires.